

Oiseaux nicheurs patrimoniaux



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Coordination régionale LPO Pays de la Loire – 35 rue de la Barre/49000 Angers
02 41 44 44 22 – benoit.marchadour@lpo.fr - <http://paysdelaloire.lpo.fr/>

La forêt abrite de nombreuses espèces d'oiseaux qui utilisent les boisements pour se reproduire et se nourrir. Certaines sont devenues rares voire menacées, d'autres sont fortement dépendantes du milieu forestier pour l'ensemble de leur cycle de vie. Ce sont ces espèces dites patrimoniales qui ont été cartographiées et intégrées à la plateforme du CRPF, à partir des données naturalistes.

Les statuts des différentes espèces sont présentés ci-après et des liens renvoient vers des fiches regroupant des informations sur leur biologie, leur écologie et proposant des conseils afin de mieux les intégrer dans la gestion sylvicole.

Interprétation des données

Les données transmises reflètent l'état actuel de nos connaissances. Les informations cartographiques ne sont pas exhaustives et l'absence d'oiseaux forestiers patrimoniaux au sein d'une maille n'est pas nécessairement liée à une absence réelle mais plutôt à un manque d'inventaires.

LES PICS

Trois espèces de Pics sont cartographiées sur la plateforme du CRPF : *Pic cendré, Pic noir et Pic mar*

Espèce	Liste rouge*	Niveau de priorité*	Directive « Oiseaux »*	Espèce protégée
Pic cendré	En danger critique	Non prioritaire (B5)	Annexe 1	oui
Pic noir	Préoccupation mineure		Annexe 1	oui
Pic mar	Préoccupation mineure	Non prioritaire (B4)	Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche gestion sur les pics](#)

LES RAPACES

Espèces cartographiées : *Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Autour des palombes et Balbuzard pêcheur*

Espèce	Liste rouge*	Niveau de priorité*	Directive "Oiseaux"*	Espèce protégée
Milan noir	Quasi menacé	Priorité élevée (B3)	Annexe 1	oui
Circaète Jean-le-Blanc	En danger	Non prioritaire (B5)	Annexe 1	oui
Busard Saint-Martin	Préoccupation mineure	Priorité élevée (B3)	Annexe 1	oui
Autour des palombes	Quasi menacé			oui
Balbuzard pêcheur	Non applicable		Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche gestion sur les rapaces](#) ; pour le Busard Saint-Martin, voir fiche milieux forestiers ouverts ci-après

LES HÉRONS

Espèces cartographiées : *Héron cendré*, *Héron pourpré*, *Héron garde-bœuf*, *Grande Aigrette*, *Aigrette garzette*, *Bihoreau gris*

Espèce	Liste rouge*	Niveau de priorité*	Directive "Oiseaux"*	Espèce protégée
Bihoreau gris	Quasi menacé	Priorité élevée (B3)	Annexe 1	oui
Héron garde-bœufs	Préoccupation mineure	Non prioritaire (B4)		oui
Aigrette garzette	Préoccupation mineure	Priorité élevée (B3)	Annexe 1	oui
Grande Aigrette	Vulnérable	Non prioritaire (B5)	Annexe 1	oui
Héron cendré	Préoccupation mineure	Priorité élevée (B3)		oui
Héron pourpré	Préoccupation mineure	Priorité élevée (B3)	Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche gestion sur les Hérons](#)

OISEAUX DES MILIEUX FORESTIERS OUVERTS

Espèces cartographiées : *Engoulevent d'Europe*, *Fauvette pitchou* et *Busard Saint-Martin*

Espèce	Liste rouge*	Niveau de priorité*	Directive "Oiseaux"*	Espèce protégée
Busard Saint-Martin	Préoccupation mineure	Priorité élevée (B3)	Annexe 1	oui
Engoulevent d'Europe	Préoccupation mineure	Non prioritaire (B4)	Annexe 1	oui
Fauvette pitchou	Vulnérable	Non prioritaire (B4)	Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche gestion sur les milieux ouverts](#)

PASSEREAUX PATRIMONIAUX

Espèces cartographiées : *Pouillot fitis*, *Pouillot siffleur*, *Pouillot de Bonelli*, *Grimpereau des bois*, *Bouvreuil pivoine* et *Rougequeue à front blanc*

Espèce	Liste rouge*	Niveau de priorité*	Directive "Oiseaux"*	Espèce protégée
Rougequeue à front blanc	Préoccupation mineure	Priorité élevée (B2)	Annexe 2	oui
Pouillot de Bonelli	Vulnérable	Priorité élevée (B2)		oui
Pouillot siffleur	Quasi menacé	Priorité élevée (B2)		oui
Pouillot fitis	Vulnérable	Priorité élevée (B2)		oui
Grimpereau des bois	Quasi menacé	Non prioritaire (B5)		oui
Bouvreuil pivoine	En danger	Priorité élevée (B2)		oui

[Télécharger la fiche gestion sur les Passereaux patrimoniaux](#)

LA CIGOGNE NOIRE

Espèce	Liste rouge*	Niveau de priorité*	Directive "Oiseaux"*	Espèce protégée
Cigogne noire	En danger critique	Non prioritaire (B5)	Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche gestion sur la Cigogne noire](#)

Origine des données naturalistes et légende des statuts

Les informations naturalistes disponibles à l'échelle d'un maillage de 1 km x 1 km sont issues d'une analyse des données disponibles pour les espèces d'oiseaux nicheurs forestiers patrimoniaux au sein de bases collaboratives. Le réseau LPO dans les Pays de la Loire gère 4 bases de données en ligne (www.faune-anjou.org, www.faune-maine.org, www.faune-loire-atlantique.org et www.faune-vendee.org) permettant de recueillir plus de 500 000 données chaque année sur la faune vertébrée.

Dans l'outil cartographique géré par le CRPF, pour chaque espèce indiquée au sein d'une maille, l'année de la dernière observation est indiquée et différents statuts sont précisés :

- **Statut de protection** : selon l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ([arrêté complet](#)) ;
- **Liste rouge régionale** : le statut de conservation de chaque espèce d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire a été évalué selon la méthode UICN. Chaque espèce est ainsi classée dans une catégorie indiquant son risque de disparition. Les espèces classées dans les catégories « vulnérable » (VU), « en danger » (EN) et « en danger critique » (CR) sont menacées de disparition à l'échelle régionale à moyen termes ([liste rouge complète](#)) ;
- **Niveau de priorité** : ce statut identifie les espèces dites prioritaire à la conservation dans les Pays de la Loire. Les espèces sont classées selon 2 niveaux priorité : très élevé ou élevé ([liste complète des espèces prioritaires dans les Pays de la Loire](#)).
- **Directive Oiseaux** : mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les espèces sont classées dans différentes annexes précisant les mesures de conservation à mettre en œuvre ([texte complet](#)).

Contacts locaux

Structure	Personne ressource	Contact
LPO Vendée	Julien Sudraud	02 51 56 78 80
LPO Loire-Atlantique	Franck Latraube	02 51 82 02 97
LPO Anjou	Edouard Beslot	02 41 44 44 22
LPO Sarthe	François-Marie Bouton	02 43 85 96 65
Mayenne Nature Environnement	Claire Chatagnon	02 43 02 97 56